

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-170

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE BASSE DENSITÉ PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE HAUTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE LÉVESQUE (CÔTÉ PARC INDUSTRIEL)

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Une partie de l'aire d'affectation résidentielle de basse densité localisée sur la rue Lévesque (côté parc industriel) est remplacée par une aire d'affectation résidentielle de haute densité.
2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 26-170-1 et 26-170-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

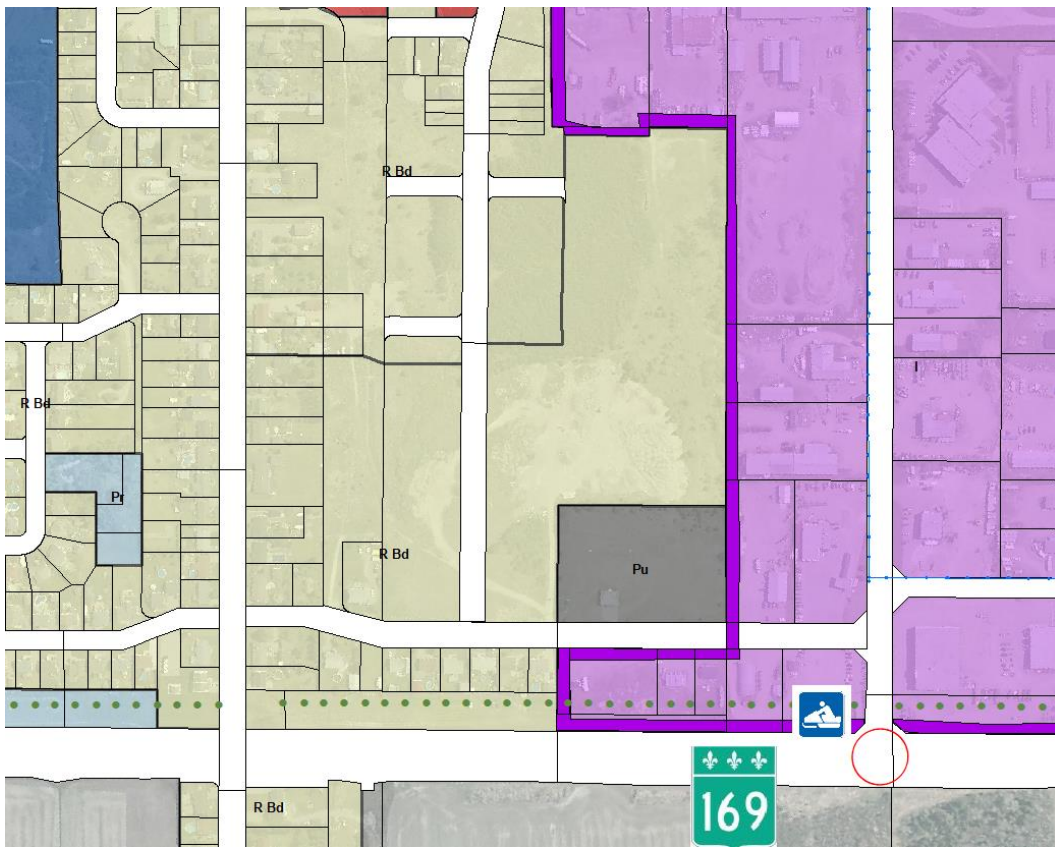
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le 23 mars 2026.

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Boutin, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière

## Plan 26-170-1



### Ville de Saint-Félicien

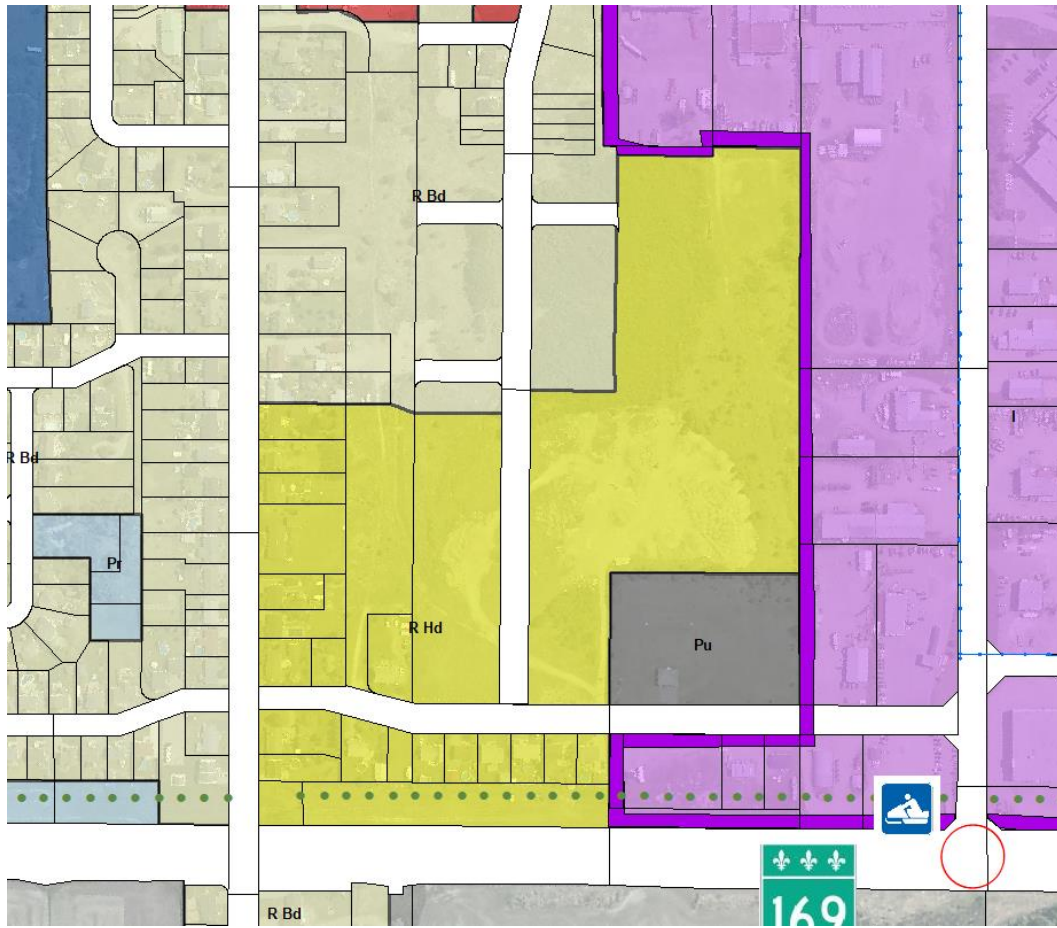
Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-170 (plan 26-170-1)

Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de remplacer une aire d'affectation résidentielle de basse densité par une aire d'affectation résidentielle de haute densité dans le secteur de la rue Lévesque.

Situation actuelle

Janvier 2026

## Plan 26-170-2



### Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-170 (plan 26-170-1)  
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de remplacer une aire  
d'affectation résidentielle de basse densité par une aire d'affectation  
résidentielle de haute densité dans le secteur de la rue Lévesque.  
Situation projetée  
Janvier 2026